



## **REPONSE DU CONSEIL COMMUNAL A L'INTERPELLATION NO 21-604 DU GROUPE PLR, INTITULEE « POUR UN SOUTIEN DU TISSU CORPORATIF ET L'ORGANISATION D'UNE FETE POPULAIRE »**

---

(Du 16 août 2021)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

En date du 7 mai 2021, le groupe PLR, par Monsieur Marc-Olivier Sauvain et consorts, a déposé l'interpellation no 21-604 intitulée « Pour un soutien du tissu corporatif et l'organisation d'une fête populaire », inscrite pour la première fois à l'ordre du jour de la séance du Conseil général du 10 mai 2021. Son contenu valant développement écrit est le suivant :

*« Nous avons appris que, pour la deuxième année consécutive, la Fête des vendanges était annulée. Lors de la première annulation, nous gardons en mémoire les fêtes spontanées organisées par des amis, voisins ou étudiants. La Ville de Neuchâtel avait d'ailleurs loué, à qui le demandait, des kits de vaisselles réutilisables, préparé des cartons d'invitations et prodigué de bons conseils pour l'organisation d'une fête entre voisins en toute sécurité.*

*A chaque annulation d'un événement majeur qui rythme notre vie sociale, c'est l'espoir de retrouver une vie comme avant qui se fragilise. Et surtout, nous pensons à toutes ces associations, clubs sportifs corporatifs et autres sociétés de la région qui n'ont pas ou peu reçus d'aide et dont le budget dépend aussi des gains effectués lors de la Fête des vendanges. Nous reconnaissons et apprécions l'engagement que notre commune a fourni pour identifier et soutenir la plupart des laissés-pour-compte des*

*aides cantonales et fédérales. Nous savons qu'une aide directe à ces micro-structures associatives et sportives de notre commune est compliquée à mettre sur pied. Ainsi, leur permettre d'organiser leur financement en participant à une manifestation pourrait être une aide bienvenue et valorisante.*

*De plus, avec l'annulation de la Fête des vendanges, nos concitoyens devront se passer d'un moment de convivialité avant l'arrivée des mauvais jours d'automne. Nous pensons en particulier à nos jeunes qui ont également payé un lourd tribut. Cette pandémie les a privés d'exutoire et les a forcés à réorganiser leur vie sociale au rythme des différentes interdictions sanitaires. Nous pouvons les féliciter pour leur abnégation et leur civisme pour protéger les personnes les plus vulnérables de notre société.*

*Ainsi, notre Commune pourrait organiser une fête populaire en respectant les normes sécuritaires fédérales pour permettre à notre système corporatif de regagner des fonds et pour remercier nos concitoyens et les jeunes en particulier. Briser la morosité ambiante et réapprendre à vivre ensemble pourrait être un projet porteur pour notre Commune.*

*Le Conseil communal est dès lors prié de répondre aux questions suivantes :*

- Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?*
- Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie?*
- Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui laquelle? »*

A titre liminaire, le Conseil communal prend la pleine mesure des conséquences qu'entraîne l'annulation, pour la seconde année consécutive, de la Fête des Vendanges pour de nombreuses associations locales et régionales.

De manière plus générale, les communes parties à la fusion puis la commune fusionnée se sont efforcées, dans la limite de leurs moyens et de leurs champs d'intervention d'apporter leur soutien aux acteurs économiques, culturels, sportifs et sociaux dès l'émergence de la pandémie Covid-19 en complément à celui de la Confédération et du Canton. Le 20 avril 2020, soit quelque cinq semaines après l'entrée en vigueur des mesures de semi-confinement décidées par le Conseil fédéral, le Conseil communal de l'ancienne Ville de Neuchâtel adressait au Conseil général un rapport d'information (20-015) concernant les mesures urgentes qu'il avait adoptées pour soulager les acteurs locaux précités, représentant un montant de quelques 2,3 millions de francs. Le Conseil communal de Peseux a de son côté sollicité un crédit budgétaire de 400'000 francs de la part du législatif pour un soutien financier aux acteurs économiques et associatifs locaux, alors que la commune de Corcelles-Cormondèche renonçait à différents loyers et frais de location.

Le 21 avril dernier, un rapport d'information relatif au second train de mesures prises en faveur des acteurs locaux (21-012) vous était adressé. Doté d'une enveloppe de quelques 800'000 francs en 2021<sup>1</sup>, ce second programme de soutien visait à atténuer les conséquences des fermetures ou limitations d'activité décidées successivement par le Conseil d'Etat, puis par le Conseil fédéral entre les mois de novembre 2020 et avril 2021. Ces mesures ont été pour certaines prolongées et complétées fin juin pour couvrir les besoins des acteurs et institutions n'ayant pas pu reprendre pleinement leurs activités. Les moyens d'aide mis en œuvre à cette occasion se devaient d'être complémentaires ou subsidiaires aux moyens développés par la Confédération et le Canton à l'égard de nombreux acteurs économiques ou issus de la société civile, durement et durablement impactés.

Le texte de l'interpellation posant des questions précises, nous y apportons ci-après réponses, dans l'ordre de leur énumération :

- 1. Est-il envisageable d'organiser une fête populaire en respectant les normes sanitaires, un week-end du début de l'automne (prévision du Conseil fédéral 10'000 personnes possibles dès septembre 2021)? Le Conseil communal est-il disposé à le faire ?**

Dans leur développement, les interpellateurs font mention de la tenue, le 25 septembre 2020, de la Fête annuelle des Voisins, qui a rencontré un

---

<sup>1</sup> Ce montant ne comprend notamment pas la participation exceptionnelle de la Ville de Neuchâtel au pot commun des transports du fait de la crise sanitaire.

vif succès. Cette manifestation, organisée par le Service de la cohésion sociale, a vu le jour en 2011, à l'occasion des festivités du Millénaire et se déroule traditionnellement durant le dernier week-end du mois de mai. L'année dernière, en raison de la situation sanitaire, nous avons convaincu les villes et communes membres de la coordination romande de la Fête des Voisins et l'Association faîtière à Paris de reprogrammer cet événement à la fin du mois de septembre, moment qui coïncide avec l'ouverture de la Fête des Vendanges.

Au début du printemps dernier, en raison des restrictions qui demeuraient applicables tant en Suisse qu'en France, l'ensemble des partenaires prirent la décision d'ajourner l'événement et de le reprogrammer au 24 septembre 2021. Cette date correspond à celle qui devait marquer l'ouverture de la 95<sup>ème</sup> édition de la Fête des Vendanges de Neuchâtel.

Le 30 avril dernier, le comité central de la Fête communiquait son annulation. Dans la foulée, le Service de la cohésion sociale se mettait en rapport avec lui, afin d'examiner si des synergies entre les deux événements pouvaient être développées.

Nous pouvons aujourd'hui vous informer qu'un partenariat solide a été noué avec le comité central de la Fête des Vendanges pour assurer la promotion de l'édition 2021 de la Fête des Voisins. De surcroît, cet événement rassembleur, qui concourt à créer ou à développer les liens au sein de notre population verra naturellement sa promotion étendue à l'entier du territoire communal fusionné. En ce sens, deux comités ont été constitués à Peseux et Corcelles-Cormondrèche. Comme au centre-ville, ils iront à la rencontre de la population en tenant des stands d'information le samedi 4 septembre. A l'heure où nous rédigeons ces lignes, des discussions sont en cours pour qu'une promotion identique puisse avoir lieu à Valangin.

De manière concrète, pour autant que la situation sanitaire ne se détériore pas dans l'intervalle, toutes les personnes souhaitant organiser une fête pourront s'annoncer auprès du service précité, se verront remettre, outre le matériel de promotion et de manifestation usuel (cartons d'invitation, tee-shirts, goodies, kit de vaisselle réutilisable) un tripack contenant trois bouteilles de vin (chasselas, œil-de-perdrix et pinot noir), ainsi que du moût ou du jus de pommes. Le vin blanc sera offert par le comité de la Fête des Vendanges. Les deux autres qualités seront fournies par Neuchâtel Vins et Terroirs, organisme que nous profitons de remercier chaleureusement pour sa précieuse contribution et par les Caves de la Ville. Dans chaque tripack, le comité central de la Fête des Vendanges

insérera une invitation aux participant-e-s à la Fête des Voisins à soutenir le commerce de proximité et les associations qui lui sont affiliées, par un don ou une autre forme de soutien de leur choix. En fonction de la dimension variable des fêtes, nous estimons qu'une centaine de tripacks seront offerts.

Les supports et moyens de communication de l'événement, à l'échelle du territoire communal, mettront en évidence le message de soutien de la Fête des Vendanges à l'adresse de la Fête des Voisins.

Enfin, comme à l'accoutumée, les organisateurs et organisatrices de fêtes qui souhaitent disposer de matériel de manifestation (tables, bancs, tentes, etc.) pourront en disposer dans la limite de leur quantité disponible au sein des services communaux.

Au vu de ce qui précède, nous pouvons clairement affirmer qu'une fête populaire se déroulera de manière décentralisée, lors du dernier week-end du mois de septembre prochain. Au regard de la situation sanitaire actuelle, qui demeure fragile, ce format nous paraît particulièrement adapté. Il entend également répondre au besoin naturel qu'éprouve la population de se rencontrer et de partager des moments festifs placés sous le signe de la convivialité.

## **2. Quelles mesures peut-il et envisage-t-il de prendre pour soutenir les différentes associations, notamment sportives, culturelles, caritatives ou de quartier qui n'auraient pas bénéficié des aides actuelles, et qui connaissent un manque à gagner important avec l'annulation de nombreuses fêtes en cette période de pandémie ?**

Depuis le début de la pandémie Covid-19, les associations et institutions évoluant dans les domaines de la culture, du sport, de la jeunesse, de l'entraide ou de l'intégration interculturelle ont continué à bénéficier du même soutien financier qu'en temps ordinaire, malgré les entraves ou interdictions portées à l'exercice de leurs activités. Le Conseil communal a adopté ce principe dès le début de la crise sanitaire, en ayant pleinement conscience du rôle essentiel que joue le tissu associatif dans la mise en œuvre des politiques publiques dédiées aux domaines d'actions précités.

En complément à cet axe central de soutien aux associations et groupement issus de la société civile, de nombreux allègements de charges ou gratuités temporaires, notamment dans l'accès aux infrastructures publiques ont été accordées entre les mois de mai 2020 et juin 2021. Nous rappelons que nos actions ciblées doivent revêtir un

caractère complémentaire ou subsidiaire aux régimes d'aides fédérales et cantonales à disposition des milieux considérés.

Dans le domaine culturel, en complément aux soutiens fédéraux et cantonaux (aides d'urgence, indemnités pour pertes financières et soutiens aux projets de transformation), la Ville de Neuchâtel a soutenu depuis avril 2021 près de 200 acteurs à travers la mise sur pied de résidences, l'achat d'œuvres et l'attribution de bourses pour artistes individuels et pour collectifs. Durant l'été, grâce aux assouplissements décidés par le Conseil fédéral et au soutien de la Ville, plusieurs festivals ont pu avoir lieu, tels que le NIFFF, le Phare de Festi'Neuch ou la Saison Estivale mise sur pied par la Fédération neuchâteloise des actrices et acteurs culturels, dans la cour du Château de Neuchâtel. Ces manifestations ont également impliqué des structures associatives locales et ont permis aux entreprises du domaine du spectacle, particulièrement touchées, de reprendre une activité bienvenue. Les publics ont ainsi pu retrouver une certaine ferveur collective et le plaisir de se rassembler.

A l'occasion de la Fête nationale, le Groupement des sociétés locales de Peseux et l'espace culturel le « KVO », sis à Corcelles-Cormondèche ont chacun proposé des événements populaires limités à 500 participant-e-s, qui ont permis aux sociétés locales de tirer quelque bénéfice.

Pour le second semestre de l'année en cours et pour autant que la situation sanitaire le permette, de nombreux événements organisés usuellement par les sociétés locales, les associations de quartier, les associations à vocation sociale ou les clubs sportifs sont programmés. L'ensemble de ces acteurs et actrices bénéficieront du plein appui des services communaux concernés, également lorsqu'il s'agira de leur prodiguer conseils et soutien quant aux mesures de protection sanitaire à mettre en œuvre.

### **3. Envisage-t-il une forme de remerciement pour la jeunesse ? Si oui, laquelle ?**

Le Conseil communal tient à souligner une nouvelle fois sa reconnaissance à l'égard des jeunes qui, dans leur immense majorité, ont adopté un comportement particulièrement respectueux des consignes sanitaires contraignantes à observer depuis l'émergence de la crise. La jeunesse fait indéniablement partie des composantes de la population les plus impactées par les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaires. Parmi celles-ci, nous pensons en particulier à la privation durant de nombreux mois d'un enseignement présentiel, à la difficulté à

intégrer le marché du travail, à l'absence d'une compensation financière lors de l'exercice d'un emploi accessoire (emploi jeune), à l'interdiction de pratique d'un sport ou d'une activité culturelle et aux restrictions importantes et durable dans l'entretien de liens sociaux entre pairs.

Depuis l'émergence de la crise, le Conseil communal voue une attention toute particulière à la situation vécue par la jeunesse. A titre d'exemples, en vertu de nos latitudes d'action, nous pouvons citer :

Le renforcement durable du dispositif d'animations hors murs mis en œuvre par nos partenaires que sont les Associations du Centre de loisirs et de la Jeunesse de la Côte. Depuis le printemps 2020, les équipes spécialisées itinérantes et les médiateurs urbains vont à la rencontre des jeunes sur leurs lieux de réunions « naturels » que sont notamment les places de sports, les rives, les espaces publics et les centres commerciaux. En proposant de nombreuses animations accessibles au plus grand nombre, les professionnels mobilisés réussissent à créer des liens forts et durables avec de nombreux jeunes, à instiller une dynamique positive dans les relations entre pairs et à mener des actions de prévention, notamment en ce qui concerne le respect des règles sanitaires. Cet été, les professionnel-le-s sont présents 7 jours sur 7 aux Jeunes Rives, pour accompagner le flux de jeunes qui s'y réunissent, en particulier en marge du Festival Le Phare, organisé par la fondation Festi'Neuch.

Depuis le mois de juin 2020, le Parlement des jeunes et le Conseil des jeunes ont pu reprendre leurs activités plénières et celles de leurs commissions de projets. A cet effet, la grande salle de la Case à chocs a été aménagée de telle sorte à satisfaire aux règles sanitaires. Le Parlement des jeunes a également mis à disposition son lieu d'activités « Espace jeunes » au profit d'une nouvelle association estudiantine, composée d'étudiantes et d'étudiants en droit, qui offre depuis le mois d'avril des prestations de conseils et de soutien juridique à de nombreux jeunes éprouvant des difficultés à faire valoir leurs droits. Cette permanence juridique gratuite est ouverte trois fois par semaine. Enfin, le Parlement des jeunes, par plusieurs de ses membres ainsi que le Centre de Loisirs ont été impliqués étroitement aux actions menées par la Ville de prévention et de nettoyage du « littering » sur les rives.

Afin d'accompagner la reprise de la vie nocturne, l'Association Noctambus, dont nous assurons la présidence, a pu reprendre ses dessertes en fin de semaine, sur le Littoral et à destination du Val-de-Ruz.

Enfin, afin de promouvoir un accès facilité à l'offre culturelle, le Conseil communal souhaite proposer aux jeunes de la Commune qui participeront à la Cérémonie d'accueil des nouveaux majorants et nouvelles majorantes un AG culturel<sup>2</sup>. Cet instrument de promotion, valable auprès de très nombreuses institutions culturelles à l'échelle du canton, représentera sans doute une « ordonnance à l'évasion et à la découverte » bienvenue.

#### **4. Conclusion**

Evidemment, l'action de la Commune et des collectivités publiques de manière générale ne permettra pas de compenser entièrement les dommages économiques et sociaux occasionnés par la pandémie Covid-19.

Le Conseil communal estime toutefois que les différentes mesures de soutien entreprises ont permis de compléter adéquatement les dispositifs mis en place par la Confédération et le Canton.

De plus, les initiatives présentées ci-dessus, tant au niveau de l'organisation d'une fête populaire malgré les contraintes sanitaires, du soutien à l'organisation d'évènements, que de la politique jeunesse témoignent de l'engagement du Conseil communal et de l'Administration communale pour soutenir les acteurs locaux.

C'est dans cet esprit que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs de prendre acte de la présente réponse à l'interpellation 21-604.

Neuchâtel, le 16 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de-Montmollin

Daniel Veuve

---

<sup>2</sup> <http://agculturel.ch/>